

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1888.

---

Budget de la Chambre pour l'exercice 1889.

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. CARLIER.

---

MESSIEURS,

Votre Commission de comptabilité a procédé, conformément à l'article 86 du règlement, à la vérification des comptes et au récolement général du mobilier appartenant à la Chambre.

Elle a apuré les premiers et elle soumet le second à votre approbation.

Une stricte économie préside à l'emploi des deniers de la Chambre. D'année en année, les dépenses pour le matériel et les fournitures vont en diminuant.

La Commission l'a constaté avec satisfaction et elle exprime le vœu de voir persévérer dans cette voie.

Une majoration du Budget pour 1889 est devenue indispensable par suite de l'insuffisance du chiffre prévu pour l'indemnité allouée aux membres de la Législature. Le chiffre doit être porté à 540,087 francs.

Sous réserve de cette majoration, votre Commission approuve le Budget et elle a l'honneur, à l'unanimité, de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

JULES CARLIER.

*Le Président,*

P. TACK.

---

(1) La Commission de comptabilité était composée de MM. TACK, *président*; NOEL, VAN NAEMEN, CARLIER, D'ANDRIMONT, DECLERCQ et MEEUS.

## ANNEXE.

## PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1889.

ARTICLES.	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS pour 1888.		CRÉDITS PROPOSÉS pour 1889.		CRÉDITS ADOPTÉS par la Commission de comptabilité.		Observations.
			Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Ordinaires.	Ex- traordinaires.	
Unique.	A	Indemnité des Représentants . .	378,000	"	(1) 524,000	"	540,087	"	(1) Calculé pour une session de dix mois.
	B	Traitement du greffier. . . . .	12,000	"	10,000	"	10,000	"	
	C <sup>1</sup>	Traitement du chef du service sténographique, des sténographes . . . . . 59,800	67,500	"	(2) 70,800	"	70,000	"	(2) Sténographes fr. 59,800 Reviseurs (10 mois) 11,000 } 70,800
		Reviseurs (7 mois) . . . 7,700							
	C <sup>2</sup>	Compte rendu analytique des discussions de la Chambre . .	28,000	"	(3) 40,000	"	40,000	"	(3) Calculé pour une session de dix mois.
	D	Traitement des employés. . . . .	80,565	"	(4) 75,065	"	75,065	"	(4) 1 greffier-adjoint en moins 5,500 francs.
	E	Salaire des gens de service . . .	9,500	"	9,500	"	9,500	"	
	F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre; abonnements aux journaux et revues; traductions; reliures .	20,000	"	14,000	"	14,000	"	
	G	Impressions pour le service de la Chambre . . . . .	50,000	"	40,000	"	40,000	"	
	H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, menues dépenses . . . . .	55,000	"	50,000	"	50,000	"	
I	Indemnités annuelles aux parents des victimes de l'incendie du Palais de la Nation, à un ancien chef de bureau et à la veuve et aux enfants d'un ancien chef de service de la Chambre. . .	3,500	"	(5) 4,500	"	4,500	"	(5) Indemnités votées par le bureau.	
		(Les crédits restant disponibles pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Budget. La Questure rendra compte des transferts à la Commission de comptabilité.)							
		TOTAUX . . . . .	704,065	"	837,865	"	855,952	"	
			704,065	"	837,865	"	855,952	"	